

# Accueil Ecoute Femmes Bureau Départemental d'accueil pour les femmes victimes de violences et ACCUEIL DE JOUR

---

Bilan d'activité 2022  
Mars 2023

# SOMMAIRE

<b>1. Présentation du pôle et de l'action</b> .....	<b>3</b>
<b>2. Rapport quantitatif de l'action</b> .....	<b>4</b>
2.1 <u>Entretiens individuels</u> .....	4
2.2 <u>Groupe de paroles</u> .....	12
2.3 <u>Sensibilisations et formations</u> .....	14
<b>3. Evènements marquants</b> .....	<b>15</b>
3.1 <u>Les permanences</u> .....	15
3.2 <u>Actions et rencontres départementales/ territoriales</u> .....	16
3.3 <u>Autres actions</u> .....	17
3.4 <u>Actions collectives menées avec le CHRS Clara Zetkin</u> .....	18
3.5 <u>Participation à des colloques, formations</u> .....	21
<b>4. Paroles d'usagers, témoignages, exemples</b> .....	<b>23</b>
<b>5. Ressources humaines</b> .....	<b>24</b>
<b>6. Environnement, réseau, partenariat</b> .....	<b>25</b>
<b>7. Perspectives</b> .....	<b>26</b>

## 1. PRESENTATION DU POLE ET DE L'ACTION

Le pôle Accueil Ecoute et Veille Sociale d'ADALEA intervient en direction :

- ➔ Des femmes victimes de violences conjugales et familiales ainsi que de leurs enfants :
  - ✓ **ACCUEIL ECOUTE FEMMES** : un service d'écoute téléphonique, un accompagnement psychosocial des femmes en individuel ou en collectif au sein d'un groupe de paroles, une prise en compte des enfants qui vivent dans un climat de violence, des actions de sensibilisation et de formation pour les professionnels.
- ➔ Des ménages en recherche d'hébergement ou de logement :
  - ✓ Le **SIAO** : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation du département des Côtes d'Armor ; la coordination de l'expérimentation **CHEZ SOI D'ABORD EN MILIEU RURAL**.
- ➔ Des publics en grande précarité au sein de différentes actions :
  - ✓ Les **POINTS SANTÉ** : animés par des infirmières et des psychologues, ils proposent un accueil, une écoute et un accompagnement aux personnes rencontrant des difficultés liées à la santé. Le service gère aussi une **PHARMACIE HUMANITAIRE** en partenariat avec une pharmacienne bénévole et des médecins bénévoles.
  - ✓ Les **APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUES** : des appartements pour des personnes en situation de précarité souffrant de pathologies chroniques avec une équipe de professionnelles (infirmière – psychologue – médecin – travailleur social) qui coordonne le parcours de soins et d'insertion des personnes hébergées.
  - ✓ **L'EQUIPE MOBILE SANTE PRECARITE** : une équipe pluri-professionnelle qui accompagne au plus près de leur lieu de vie les personnes les plus éloignées du soin ou sans droits de santé ouverts dans une démarche d'aller vers.
  - ✓ Le **ROND-POINT** : dispositif sur le champ de l'urgence sociale qui comprend trois dimensions :
    - ✓ Le **115** : dispositif départemental de veille sociale, de mise à l'abri et d'orientation des personnes sans domicile ;
    - ✓ **L'ASEP** : Action Sociale sur l'Espace Public, équipe mobile intervenant sur l'agglomération Briochine ;
    - ✓ La **BOUTIQUE SOLIDARITÉ** pour faire le point, aider les personnes à retisser des liens sociaux. Accueil humanitaire pour se laver, déposer un sac, laver son linge, se reposer, obtenir une adresse...
  - ✓ **L'ACCOMPAGNEMENT RENFORCE DES ALLOCATAIRES DU RSA** : accueil et accompagnement des allocataires du RSA marginalisés vers une autonomie financière, et vers une orientation sur les dispositifs de droits communs.

### Ses missions :

Accueillir, écouter, informer, orienter et accompagner les femmes confrontées à des violences conjugales en accordant une priorité aux femmes en difficulté, enceintes ou ayant des enfants à charge, avec comme souci essentiel l'intérêt des enfants.

Animer un groupe de paroles.

Animer des actions de sensibilisation et de formation des professionnels.

Animer des actions de prévention auprès des enfants et des jeunes.

Proposer des temps d'éclairage spécifiques et spécialisés sur la problématique des violences conjugales en direction des partenaires départementaux.

## 2. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION

L'année 2022 est marquée par la sortie de la crise sanitaire : reprise des entretiens majoritairement en présentiel, et continuité sur l'accompagnement collectif via le groupe de paroles.

### 2.1 Entretiens individuels

#### 2.1.1 Nombre de personnes qui ont bénéficié de l'action

En 2022, 407 **femmes** différentes ont sollicité le service (366 en 2021, 495 en 2020).

A noter que le service a répondu aux sollicitations de 4 hommes, soit 1% environ du total de personnes accueillies (5 en 2021, 4 en 2020). Souvent, ces hommes sont reçus pour un premier RDV puis réorientés vers d'autres professionnel.les de l'écoute et de l'accompagnement psychologique.

Parmi ces 407 femmes, **155 ont bénéficié d'un accompagnement sur la durée, soit 41%** (42% en 2021, 47% en 2020). Nous considérons qu'une femme a été accompagnée par le service dans la mesure où elle a été reçue plus de deux fois, que ce soit par téléphone ou physiquement.

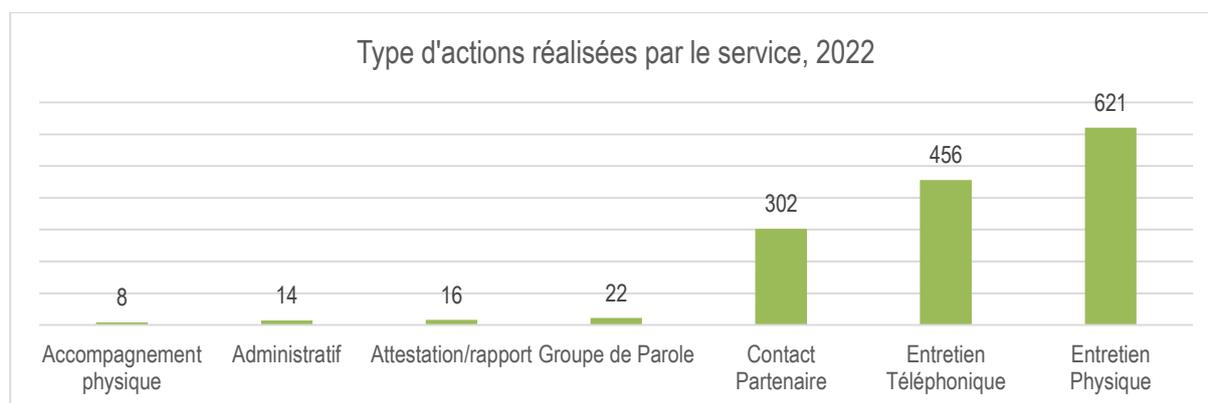
**1085 entretiens** ont été réalisés en 2022 (1098 en 2021, 1819 en 2020) :

- 621 entretiens physiques (509 en 2021, 507 en 2020),
- 456 entretiens téléphoniques (575 en 2021, 1303 en 2020),
- 8 accompagnements physiques (14 en 2021, 9 en 2020).

La répartition entre entretiens physiques/ téléphoniques a retrouvé des niveaux d'avant la crise sanitaire, contrairement aux années 2020 et 2021 où une partie de l'activité s'était réalisée par téléphone.

Notons que **13% des rendez-vous n'ont pas été honorés** (pas de prévenance en amont). Cette part est en légère augmentation cette année (10% en 2021). Des motifs peuvent être analysés : délais de rendez-vous, besoin de cheminer des personnes ... A compter de septembre 2022, il a été mis en place des permanences d'écoute téléphonique, assurées conjointement par les professionnelles d'Accueil Ecoute Femmes et du CHRS Clara Zetkin. Ces permanences d'écoute permettent d'assurer, de manière non planifiée, un premier entretien d'écoute et des premières réponses aux femmes qui contactent le service.

A ces entretiens, viennent s'ajouter **302 contacts avec des partenaires** sollicités en vue d'une collaboration pour l'accompagnement des situations (308 en 2021, 478 en 2020), majoritairement réalisés de manière téléphonique. Les contacts partenaires représentent une part importante dans le suivi des situations.



**16 attestations, notes d'information et rapports** ont été rédigés (15 en 2021, 11 en 2020), qui permettent :

- \* de rendre compte, d'alerter sur une situation d'enfant en danger et/ou de soutenir une demande,
- \* de porter à connaissance des partenaires des informations pouvant clarifier une situation autour d'éléments précis, concrets et factuels,
- \* de rendre compte et de soutenir la parole de la personne,
- \* de mettre en mots les violences subies, de les nommer, de relater les faits dans le temps,

\* d'éviter à la personne de devoir réexpliquer l'histoire des violences vécues...  
Ces écrits professionnels sont transmis aux partenaires (avocats, CRIP, experts assermentés auprès du Tribunal...). La transmission de ces informations se fait avec l'accord des personnes.

Accueil Ecoute Femmes réalise des permanences sur Lamballe, Loudéac et Rostrenen, et depuis le dernier trimestre 2021 au Centre Hospitalier Yves Le Foll, en binôme avec le CIDFF. **La répartition par lieu d'accueil se décompose comme suit en 2022 :**

	Permanence ST BRIEUC	Permanence CH Yves le Foll)	Permanence LOUDEAC	Permanence ROSTRENEN	Permanence LAMBALLE	TOTAL
<b>Nombre de femmes reçues en 2022</b>	<b>325</b>	<b>17</b> <i>Dont un homme</i>	<b>23</b>	<b>11</b>	<b>31</b>	<b>407</b>
Nombre de femmes reçues en 2021	311	/	24	8	23	366
Nombre de femmes reçues en 2020	438	/	16	16	25	495

En 2022 on observe une baisse du nombre de femmes reçues sur Rostrenen. Cette diminution est constatée et partagée par d'autres partenaires intervenant sur ce secteur.

En revanche, l'augmentation des demandes sur Lamballe et Loudéac se confirme cette année et se traduit par une augmentation du nombre de femmes reçues et une augmentation du nombre d'entretiens réalisés.

Les permanences au sein du Centre Hospitalier Yves le Foll ont démarré mi-septembre 2021. Elles s'adressent à la fois aux patientes et aux professionnels hospitaliers des services victimes de violences conjugales. Un travail de communication a été mené de concert entre les professionnelles d'Accueil Ecoute Femmes et du CIDFF qui réalisent la permanence et les équipes soignantes pour faire connaître le dispositif et faciliter la prise de RDV. Ce travail de communication porte ses fruits et la permanence semble de mieux en mieux identifiée : sur le dernier trimestre 2022 tous les créneaux de rendez-vous étaient remplis. En 2022, sur 20 permanences proposées, 43 créneaux de rendez-vous ont été fixés et 21 entretiens se sont effectivement réalisés. 17 personnes différentes ont été reçues (16 femmes et un homme), dont 5 à plusieurs reprises.

Sur les 407 femmes, 77% ont pris contact avec le service pour la première fois (78% en 2020, 81% en 2019). Cette donnée se décompose comme suit selon les lieux de permanence, avec une part de nouveaux RDV importante sur Lamballe et St Brieuc, et une part faible sur Rostrenen :

	Permanence ST BRIEUC	Permanence LOUDEAC	Permanence ROSTRENEN	Permanence LAMBALLE
<b>Part des femmes qui ont pris contact avec le service pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2022</b>	<b>79%</b>	<b>63%</b>	<b>36%</b>	<b>77%</b>
Part des femmes qui ont pris contact avec le service pour la 1 <sup>ère</sup> fois en 2021	75%	83%	63%	70%
Part des femmes qui ont pris contact avec le service pour la 1 <sup>ère</sup> fois en 2020	77%	63%	50%	79%

## 2.1.2 Compositions familiales

	Femmes seules	Femmes seules avec un ou des enfants	Couples sans enfant	Couples avec un ou des enfants	NC*	TOTAL
<b>TOTAL 2022</b>	<b>65 19%</b>	<b>97 29%</b>	<b>50 15%</b>	<b>125 37%</b>	<b>70 /</b>	<b>407</b>
TOTAL 2021	16%	23%	16%	44%	/	366
TOTAL 2020	19%	20%	24%	38%	/	495

\* Non Communiqué

Les pourcentages ci-dessus sont basés sur le nombre total des situations familiales connues ; les données non communiquées sont soustraites.

Sur 407 femmes reçues, **273 vivaient/ étaient exposées à un contexte de violences au moment des entretiens, soit 67%**, et 135 évoquaient des violences antérieures. L'équipe d'Accueil Ecoute Femmes observe une tendance à accueillir des femmes dont la séparation a déjà été actée mais avec une violence qui perdure, notamment psychologique, et autour des enfants. La parentalité devient alors un axe de travail particulièrement interrogé. Ainsi :

- **66%** des femmes accueillies, seules ou en couple, **avaient des enfants** (63% en 2021, 68% en 2021),
- **29%** étaient en situation de monoparentalité (23% en 2021, 20% en 2020),
- **13 femmes étaient enceintes** (6 en 2021, 7 en 2020), période particulièrement délicate dans le cycle des violences,
- **574 enfants dont 430 mineurs et 375 à charge** vivaient dans le climat de violences conjugales ou de mésentente de leurs parents.
  - **Les enfants de 15 femmes** ont été **orientés vers un suivi psychologique** (16 en 2021, 28 en 2020),
  - **Les enfants de 43 femmes bénéficiaient** déjà d'un **suivi psychologique** (27 en 2021, 41 en 2020).

Les enfants sont considérés comme co-victimes directes ou indirectes des violences exercées au sein du couple et les conséquences de l'exposition à ces violences sont dramatiques pour leur construction. Citons d'ailleurs : « De toute façon, quoi qu'il en soit, qu'il soit témoin seulement et ou victime, les effets sont les mêmes. C'est ce qu'il faut retenir. Etre, vivre dans un monde de la violence, dans une famille où la violence est permanente, où l'exposition à la violence est chronique entraîne des symptômes chez les enfants. » (Liliane Daligand, Professeure de médecine Légale, Université Lyon 1, psychiatre psychanalyste, C.H. Lyon sud, experte auprès de la Cour d'appel de Lyon). Les conséquences des violences sur les enfants sont visibles au travers de symptômes et signes de souffrances repérables. A l'écoute des enfants, de ce que dit leur mère, les professionnelles orientent si nécessaire vers des suivis adaptés.

Le repérage des enfants en danger est le souci premier du service. Il convient d'agir en termes de protection des enfants et de prévention des violences conjugales. Le nombre significatif de situations d'enfants en danger ou en risque de l'être, dans un contexte de violence conjugale est alertant. A la connaissance du service, **22 femmes** sont concernées par des mesures éducatives prises dans le cadre de la protection de l'Enfance (24 en 2021, 38 en 2020). C'est très peu au regard du nombre d'enfants concernés vivant dans un climat de violences.

Concernant les enfants majeurs, il n'est pas rare de voir que des enfants n'aient pas posé trop de problèmes jusqu'à leur majorité et que des faits de violences de leur part apparaissent, notamment lorsqu'ils projettent de s'installer en couple.

### 2.1.3 Ages des femmes

	< 18 ans	18 à 25 ans	26 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 à 79 ans	> = 80 ans	NC	TOTAL
<b>TOTAL 2022</b>	<b>0</b> <b>0%</b>	<b>27</b> <b>10%</b>	<b>126</b> <b>45%</b>	<b>65</b> <b>23%</b>	<b>37</b> <b>13%</b>	<b>25</b> <b>9%</b>	<b>0%</b> <b>0%</b>	<b>127</b> <b>/</b>	<b>407</b>
TOTAL 2021	0%	9%	40%	28%	11%	11%	0%	/	366
TOTAL 2020	1%	12%	39%	23%	14%	9%	2%	/	495

La majorité des femmes ayant fait appel à Accueil Ecoute Femmes a entre 26 et 39 ans, ce qui représente **45%** des femmes reçues (40% en 2021, 39% en 2020).

Si en 2020, la pyramide des âges était légèrement plus hétérogène que les années précédentes (davantage de femmes reçues aux « extrêmes » de la pyramide), la répartition par âge des femmes reçues est revenue dans des proportions très similaires aux années antérieures.

### 2.1.4 Origines géographiques

SECTEURS	% en 2022	% en 2021	% 2020
ST BRIEUC / SBAA / COURONNE	<b>55%</b>	53%	56%
LAMBALLE	<b>16%</b>	11%	13%
GUINGAMP / PAIMPOL	<b>6%</b>	7%	6%
LOUDEAC	<b>9%</b>	11%	8%
DINAN	<b>2%</b>	4%	4%
LANNION / TREGOR	<b>3%</b>	2%	3%
ROSTRENEN	<b>3%</b>	4%	6%
Bretagne	<b>3%</b>	4%	4%
Autres départements	<b>3%</b>	3%	1%
Etranger	<b>0%</b>	0%	0%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	100%	100%

*NB : cette statistique a été établie à partir des données communiquées dont nous disposons, soit pour 2022 348 femmes.*

94% des femmes accueillies en 2022 étaient originaires des Côtes d'Armor, et plus particulièrement de St Brieuc Armor Agglomération (55%), de Lamballe Terre et Mer (16%) et de Loudéac Communauté (9%).

## 2.1.5 Ressources à l'entrée

	Salaire Retraite	Allocation chômage/ formation	RSA	AAH	Autres	Sans ressource	Non communiqué	TOTAL
<b>TOTAL 2022</b>	<b>143</b> <b>53%</b>	<b>29</b> <b>11%</b>	<b>36</b> <b>13%</b>	<b>17</b> <b>6%</b>	<b>25</b> <b>9%</b>	<b>22</b> <b>8%</b>	<b>135</b> <b>/</b>	<b>407</b>
TOTAL 2021	49%	11%	15%	5%	14%	7%	/	366
TOTAL 2020	50%	13%	10%	4%	11%	11%	/	495

Parmi les 272 femmes pour lesquelles nous connaissons leur situation financière et professionnelle en 2022 :

- 143 femmes perçoivent **un salaire, une retraite ou exercent une profession libérale** soit **53%** (49% en 2021, 50% en 2020),
  - 33 d'entre elles exercent **une activité à temps plein** soit **12%** (28% en 2021, 30% en 2020),
- 22 femmes ne disposent **pas de ressources**, soit **8%** (7% en 2021, 11% en 2020),
- 82 femmes bénéficient des **minimas sociaux**, soit **30%** (30% en 2021, 28% en 2020,) : AAH, RSA, allocations chômage/formation.

Cette répartition des ressources des femmes évolue peu d'années en années et témoigne du fait que les violences touchent tous les milieux sociaux. Néanmoins, les femmes sans ressources ou touchant des minima sociaux sont d'autant plus vulnérables et leur fragilité financière peut mettre à mal un projet de départ.

Catégories socioprofessionnelles des personnes (pour les 217 femmes reçues en 2022 pour lesquelles nous disposons de cette information) :

	2022	2021	2020
Cadres	2%	3%	1%
Chefs d'entreprises / Commerçantes / Artisanes / Agricultrices	3%	2%	4%
Au chômage	8%	8%	9%
Employées	46%	46%	48%
Etudiantes / Scolaires / Stagiaires	2%	2%	2%
Femmes au foyer	12%	6%	5%
Ouvrières	9%	8%	7%
Profession intermédiaire	8%	9%	15%
Profession libérale	3%	3%	1%
Retraitées	6%	5%	6%

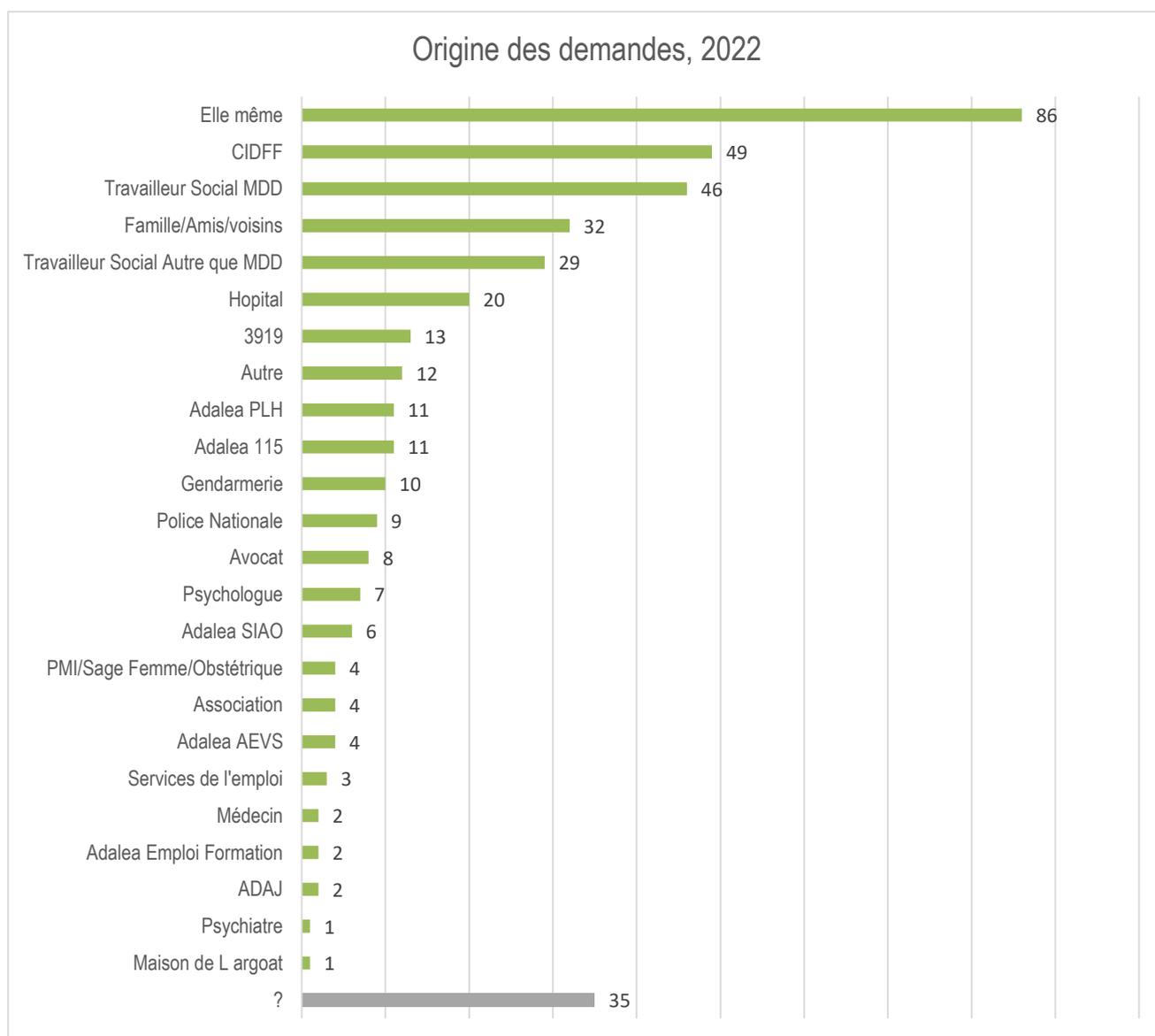
### Note :

Les catégories socioprofessionnelles ne reflètent pas toujours le niveau de ressources des personnes. Par exemple : dans la catégorie 2 (chefs d'entreprises...) il existe une grande disparité dans les ressources.

Notons qu'en 2020 on constatait une plus forte représentation des professions intermédiaires (soignants...) et une augmentation du nombre de retraitées. Ces catégories sont revenues dans des proportions plus similaires aux années précédentes.

Encore une fois, cette répartition montre à quel point les violences touchent toutes les catégories socio-professionnelles sans distinction, mais avec une vulnérabilité plus importante des femmes sans ressources ou au foyer.

## 2.1.6 Origine de la demande



**En 2022, 23% femmes ont pris elles-mêmes contact avec Accueil Ecoute Femmes (23% en 2021, 23% en 2020).**

Les orientations par le numéro national 3919 représentent 3% des femmes reçues (6% en 2021, 8% en 2020). Au dernier trimestre 2022 ont été mises en œuvre des permanences d'écoute, assurées par les équipes d'Accueil Ecoute Femmes et du CHRS Clara Zetkin en journée et par les professionnelles du CHRS et les veilleurs en dehors des horaires d'ouverture du service. Ces permanences téléphoniques nécessitent un temps d'écoute important, avec des femmes qui ont un besoin immédiat (état de choc...). Une proposition de RDV est faite au regard de l'évaluation de la situation, mais qui n'aboutit pas toujours (refus de la femme), et des contacts avec les partenaires sont parfois nécessaires pour assurer la sécurité et la protection de la femme et de ses enfants.

Par ailleurs :

- \* **29% des femmes ont été orientées par un travailleur social** (31% en 2021, 28% en 2020), dont les travailleurs sociaux de la MDD,
- \* **12% des femmes ont été orientées par le CIDFF,**
- \* **9% des orientations se sont faites par le biais de membres de la famille, d'amis, ou de voisins** (11% en 2021, 12% en 2020),

- \* 9% des orientations se sont faites par le biais du secteur de la santé : professionnels de santé libéraux, services hospitaliers, PMI... (8% en 2021, 9% en 2020),
- \* 5% des orientations se sont faites par l'intermédiaire des forces de l'ordre (police, gendarmerie).

### 2.1.7 Violences exprimées

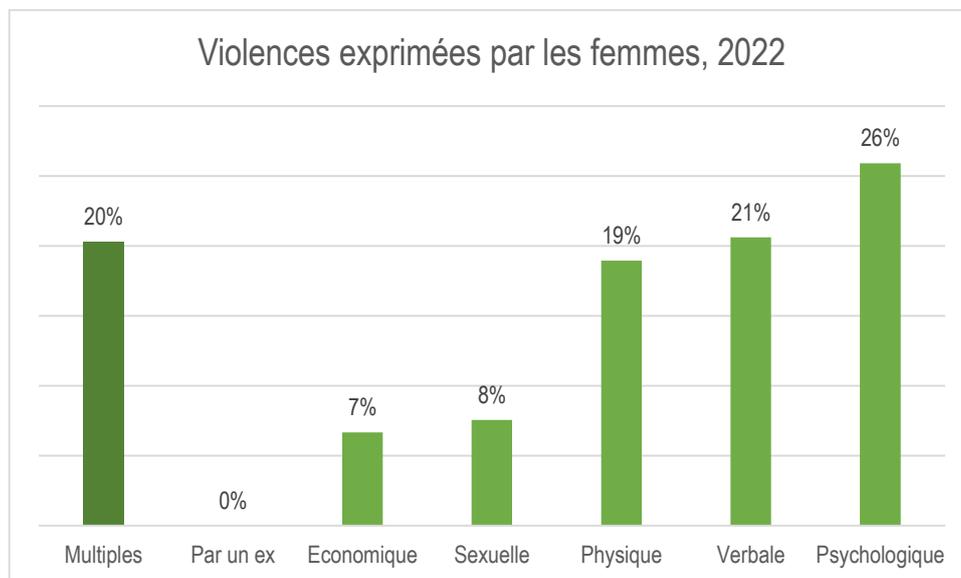
La violence n'est pas facile à déceler, tant la femme a tendance à cacher la vérité - parfois à ses propres yeux - ou encore à minimiser la gravité de la situation. Le combat qu'elle mène pour maintenir l'unité familiale, la crainte des conséquences qui pourraient résulter de ses démarches, notamment quant au sort réservé aux enfants, peut amener une réticence à dévoiler la violence à des intervenants institutionnels.

Lorsque la femme contacte Accueil Ecoute Femmes, elle est enfermée dans les émotions, le vécu, la peur. C'est l'insupportable qui l'amène à déposer en dehors de la famille le secret, même si elle n'est pas forcément prête à un départ. Les violences des hommes sur les femmes ont toujours d'autant plus de difficultés à être connues et à être combattues que leur fondement même repose sur la clôture, l'enfermement, le refus de s'ouvrir aux autres.

La violence protège le lieu du secret en remettant la femme victime et complice de celui-ci. Accueil Ecoute Femmes est un lieu :

- Où la femme vient déposer son secret qu'elle ne peut dire à l'extérieur, elle a honte, elle se trouve sous la domination de son conjoint et la plupart du temps est très isolée.
- De dépôt de la parole, lieu où les choses se disent, se parlent, espace que la femme s'offre à elle-même pour élaborer une autre vie à construire.

### Les violences conjugales :



Sur 1030 violences conjugales exprimées, l'année 2022 confirme quelques évolutions constatées depuis 2020 :

- Une forte proportion de violences multiples (cette donnée évoque le cumul d'au moins deux types de violences différentes) – 20% des violences exprimées,
- Une part de violences psychologiques qui reste prépondérante – 26% des violences exprimées,
- Des violences verbales qui s'accroissent – 21% des violences exprimées.

Notons par ailleurs une forte augmentation des violences sexuelles : 8% des violences exprimées (5% en 2021). Ce sont des violences qui sont souvent sous-estimées, les victimes ayant beaucoup de difficultés à pouvoir les exprimer. La libération de la parole et les mouvements récents expliquent certainement cette augmentation.

« Les violences au sein du couple sont la manifestation d'un rapport de domination que l'auteur instaure sur sa victime et qui se traduit par des agressions physiques, sexuelles, psychologiques, verbales et économiques. **Ces**

**agressions sont récurrentes, souvent cumulatives. Elles s'intensifient et s'accroissent avec le temps, pouvant aller jusqu'à l'homicide ».<sup>1</sup>**

« La recherche donne à penser que la violence physique dans les relations intimes s'accompagne souvent de violence psychologique et, dans un tiers à plus de la moitié des cas de violence sexuelle. »

**Les violences psychologiques** restent très difficiles à prouver, bien que très dévastatrices pour la victime. Elles peuvent conduire notamment à l'alcoolisme, au suicide... Aussi, non prises en compte par les magistrats par manque de preuves, les femmes ne se sentent pas reconnues comme victimes et ont, de ce fait beaucoup de mal à se reconstruire.

#### Les violences autres que conjugales :

**175 autres situations**, hors violences conjugales, et concernant **139 personnes**, se répartissent pour partie ainsi (88 en 2021, 81 en 2020) :

- ✓ **88 situations de viols,**
- ✓ **7 situations d'inceste repérées,**
- ✓ **17 autres agressions** (ex : sur l'espace public) (10 en 2021, 24 en 2020),
- ✓ **139 personnes concernées par des violences autres que conjugales.**

Ces chiffres sont marqués par une importante augmentation en 2022, témoignant d'une certaine libération de la parole.

#### 2.1.8 Demandes exprimées

- **Les demandes d'écoute et de soutien** sont les plus fréquemment formulées par les femmes (71%).
- **Les demandes d'informations** concernent 22% des demandes.
- **Les demandes d'hébergement** représentent 6% de demandes. A noter que la majorité des femmes qui demandent un hébergement la cumulent à une demande d'écoute. Le lieu d'accueil et d'écoute offre, à travers des entretiens sur site, la possibilité d'orienter vers le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO).

#### 2.1.9 Informations médicales et judiciaires

Il paraît intéressant de mettre en lumière les données recensées par le service sur les aspects médicaux et judiciaires.

**Sur le plan médical**, 53 certificats médicaux ont été établis en 2022 (65 en 2021, 101 en 2020) avec, pour 32 d'entre eux, des Interruptions Totale de Travail (ITT) (25 en 2021, 41 en 2020) :

- 15 pour une durée de moins de 8 jours,
- 9 pour une durée supérieure ou égale à 8 jours.

En ce qui concerne les actions menées **sur le plan judiciaire**, de nombreuses plaintes ont été déposées.

---

<sup>1</sup> MIPROF – Observatoire des violences faites aux femmes, N° 14-Novembre 2019, Les violences au sein du couple en France, principales données 2018, p 3

## 2.2 Groupe de paroles

### 2.2.1 Nature de l'intervention

L'action du groupe de paroles s'inscrit dans le cadre du travail fait autour de la violence conjugale et du soutien à la fonction parentale. Il est ouvert aux femmes confrontées à la violence.

### 2.2.2 Objectifs poursuivis

Le groupe de paroles a pour objectifs de :

- **Rassembler entre elles des femmes ayant eu des problèmes de séparation et/ou qui ont subi des violences,**
- **Partager les expériences de chacune, créer une dynamique entre les femmes pour le soutien et l'expression des difficultés :** le travail de groupe est un travail en miroir,
- **Favoriser la circulation de la parole, la compréhension du vécu pour tenter de sortir de la position de victime,** étape nécessaire à la reconstruction,
- **Revaloriser l'estime de soi, restaurer l'identité et l'intégrité psychique** fragilisées par un vécu de violences,
- **Favoriser l'émergence des compétences et des capacités de chacune des femmes,**
- **Développer des solidarités, favoriser la sortie de l'isolement social,**
- **Aider à séparer le conjugal et le parental,**
- **Repérer et orienter vers les structures adaptées.**

### 2.2.3 Fonctionnement

L'entrée dans le groupe de paroles se fait après un entretien individuel avec la femme, qui permet :

- De présenter les modalités de fonctionnement du groupe de paroles (règles, intervenantes...),
- De préciser son besoin et ses attentes par rapport au groupe,
- D'évaluer si elle peut vivre une situation de groupe,
- De confirmer son souhait de participer et de mesurer les obstacles à l'intégration dans un groupe.

Chaque groupe est composé de 3 à 6 femmes.

### 2.2.4 Répartition et rythme

La répartition du temps d'intervention des professionnelles est constituée par trois temps complémentaires :

- L'accueil et le suivi des femmes : entretien individuel pour préparer l'entrée dans le groupe, des temps d'entretiens individuels de suivi pour compléter l'action du groupe de paroles pour les femmes qui en éprouvent le besoin.
- Les regroupements : un regroupement d'1h45 tous les mois, à partir d'un calendrier fixé à l'avance.

### 2.2.5 Préparation

Dans cette préparation, le souci premier est de garantir l'expression de chacune des personnes dans le groupe avec pour objectif de donner « du poids » à la parole et de privilégier l'écoute. Les rencontres s'articulent en fonction des attentes du groupe et en lien avec les séances précédentes. Le groupe étant ouvert, l'entrée de chaque nouvelle participante est préparée.

### 2.2.6 Lieu

Les regroupements ont lieu dans le centre de documentation de la Maison des Femmes 22, à la maison départementale des associations à Saint Briec.

### 2.2.7 Professionnelles

Deux professionnelles d'Accueil Ecoute Femmes co-animent et accompagnent le groupe. La co-animation permet d'exploiter les complémentarités des professionnelles, de dynamiser, soutenir et contenir le groupe.

### 2.2.8 Eléments quantitatifs de l'année

**14 séances** ont eu lieu au cours de l'année, avec une moyenne de 2 séances mensuelles au cours du premier semestre, 1 séance mensuelle au second semestre. **15 femmes différentes** ont participé aux groupes. 3 se sont inscrites mais ne sont finalement pas venues.

## 2.3 Sensibilisations et formations

Le service a également une mission de formation/ sensibilisation des professionnel.les des secteurs sanitaire, social et médico-social sur les violences conjugales et intrafamiliales. En 2022, **48 professionnel.les** ont bénéficié d'une formation.

### 2.3.1. Le Réseau périnatal

Depuis 2019, le réseau départemental périnatal a engagé un travail sur la thématique des violences faites aux femmes et la périnatalité. Nous avons été sollicitées pour intégrer un groupe de travail en tant que partenaire ressource. En 2020, après la fusion des quatre réseaux départementaux de périnatalité bretons, la réflexion s'est poursuivie autour :

- Des parcours des femmes enceintes,
- De l'identification des professionnel.les ressources et des collaborations existantes et potentielles au sein du réseau,
- Des besoins de formation en direction des professionnel.l.e.s de santé qui gravitent autour de la périnatalité.

Deux premières sessions ont été organisées en 2021 à destination des membres du réseau. En 2022, le partenariat s'est poursuivi et à nouveau 2 sessions de formation ont été organisées en collaboration avec le réseau et animées par les professionnelles du service. 21 professionnelles de santé y ont participé.

- 2 sages-femmes exerçant en Centres Hospitaliers et HPCA (Guingamp, Lannion) dont 1 sage-femme coordinatrice,
- 3 sages-femmes exerçant en libéral,
- 3 auxiliaires de puériculture exerçant en Centre Hospitalier (Guingamp) et/ou PMI,
- 3 infirmières puéricultrices exerçant en PMI,
- 1 médecin PMI,
- 7 infirmières du dispositif Asalée,
- 1 infirmière du nouveau dispositif DISAAV dédié à l'accueil et la prise en charge des victimes de violences sur les hôpitaux costarmoricens
- 1 kinésithérapeute exerçant en libéral.

La mise en place de ces formations bénéficie du soutien financier de l'ARS.

### 2.3.2. ADMR

Cette année l'ADMR nous a sollicité pour mettre en place une sensibilisation/formation à destination des TISF (Techniciennes de l'Intervention Sociale et Familiale) autour des violences conjugales et de la parentalité. Ainsi 2 sessions de formations se sont déroulées en septembre 2022, auxquelles 25 professionnelles TISF et 2 responsables de secteurs ont participé.

En effet, les TISF interviennent à domicile en apportant un soutien éducatif et/ ou technique dans les actes de la vie quotidienne ou dans l'éducation des enfants, elles sont donc confrontées directement à la problématique des violences conjugales et à ses impacts sur les enfants.

Cette formation a également reçu un bilan très positif, avec une demande de pouvoir disposer de plus de temps de formation, afin de pouvoir travailler plus longuement sur des situations et s'attarder sur des notions abordées.

### 2.3.3. Histoire de Dire

Enfin, de nombreux enfants ont bénéficié d'une sensibilisation aux violences intrafamiliales dans le cadre de l'action « Histoire de Dire » (voir rapport d'activités consacré).

### 3. EVENEMENTS MARQUANTS

#### 3.1 Les permanences

**A Lamballe**, deux permanences mensuelles sont en place depuis 2011. Elles ont lieu à la mairie dans un bureau mis à disposition en alternance pour d'autres associations partenaires (CIDFF, ADAJ...) et à proximité du service Vie sociale et Prévention. Dans le travail d'interconnaissance des acteurs locaux, nous avons participé aux rencontres à l'initiative du service Vie sociale et Prévention dans le cadre du CLSPD.

**Sur Rostrenen**, Deux permanences mensuelles ont été mises en place en octobre 2009. Le partenariat étroit avec les travailleurs sociaux de la MDD se poursuit. Nous veillons à la réactualisation et à la mise à disposition de nos supports de communication (affiches, plaquettes, carte de visite) auprès du public, des professionnels de la MDD ainsi que de la gendarmerie de Rostrenen.

**Sur Loudéac**, deux permanences mensuelles ont été mises en place en 2008. Des collaborations ont été engagées notamment avec la municipalité qui loue à l'association un logement communal dédié à l'hébergement d'urgence des femmes et leurs enfants victimes de violences intrafamiliales depuis fin 2019. Depuis 2020 ce dispositif a permis la mise à l'abri de victimes orientées via le 115. Compte tenu de la proximité géographique, l'accueil et les premières démarches d'accompagnement sont assurés par le CHRS Ker Gallo. En octobre, la professionnelle réalisant les permanences a eu l'occasion d'assister au forum d'interconnaissance organisé à l'occasion de la journée internationale du refus de la misère, permettant de mieux connaître les professionnels et association du territoire.

**Au Centre Hospitalier Yves Le Foll**, les permanences à destination des femmes victimes de violence conjugales, arrêtées en 2019, ont repris à hauteur de deux mardis matins par mois.

Une nouvelle convention a été signée en août 2021 et les permanences ont débutées en septembre 2021. Elles sont tenues par une travailleuse sociale du service et une juriste du CIDFF.

Elles s'adressent aux patientes ainsi qu'aux professionnel.les du Centre Hospitalier. Les professionnel.les de l'ensemble des services du CH peuvent orienter sur la permanence.

Le travail de communication engagé au sein des équipes soignantes pour faire connaître le dispositif s'est poursuivi (rencontre au sein des services, notamment des médecins du service des urgences). Ce travail porte ses fruits, et la permanence semble de mieux en mieux identifiée : sur le dernier trimestre tous les créneaux de rendez-vous étaient remplis.

Le Centre hospitalier de Saint-Brieuc s'engage  
**CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**

Gratuit et confidentiel

**Permanence assurée par une travailleuse sociale et une juriste**  
Deux mardis matin / mois  
au Pavillon de la Femme et de l'Enfant

**Accompagnement psychosocial et Informations juridiques**

- Écoute
- Soutien
- Orientation
- Divorce / Séparation
- Droit de garde des enfants
- Mise à l'abri

PRISE DE RDV par les professionnels de l'Hôpital sur disque « Public » dossier «Permanences violences CIDFF ADALEA» (indiquer uniquement les initiales afin de garantir la confidentialité)

Contact/renseignements : encadrement/assistantes sociales des secteurs urgences et PFE

Centre Hospitalier Yves Le Foll  
ADALEA  
CIDFF  
Chartre et conseils sur les droits des femmes et des familles  
Côtes d'Armor

**La poursuite des permanences juridiques du CIDFF au sein du service.** Nous accueillons depuis fin 2015 une permanence mensuelle du CIDFF au sein du service. En 2022, le CIDFF a effectué 9 permanences au sein de nos locaux et permis à 17 femmes de bénéficier d'informations sur l'aspect juridique des démarches à engager. Les orientations se font par le service Accueil Écoute Femmes et par le CHRS Clara Zetkin.

### **3.2 Actions et rencontres départementales/ territoriales**

#### **La Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité.**

En juillet 2022 a été organisé un temps de rencontre entre les différents acteurs portant un lieu d'écoute et d'accueil des femmes victimes de violences, autour de trois points à l'ordre du jour :

- Présentation du fonctionnement des bracelets App'elles par l'association Résonantes,
- Présence du service Droits des étrangers de la Préfecture pour un temps d'échange sur les règles applicables en matière de violences conjugales,
- Présentation du Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences (CPCA) et focus sur la prise en charge psychologique des auteurs.

#### **CDPD, Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance**

Le protocole départemental de lutte contre les violences conjugales est piloté au niveau départemental au sein du Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance (CDPD), auquel nous participons, avec trois assemblées plénières annuelles. Il se décline au plan local dans les contrats locaux, à l'échelle des intercommunalités. Des groupes de travail, au sein des CISPD/CLSPD<sup>2</sup> transposent ainsi ses objectifs aux réalités locales.

En 2022, nous avons participé au CDPD.

#### **CISPD, Saint-Brieuc Amor Agglomération**

En Septembre 2019, a été lancé un groupe de travail sur les violences intrafamiliales, auquel le service participe dans le cadre du CISPD Saint-Brieuc Amor Agglomération.

Le groupe travaille à partir des fiches d'action, validées en 2020 par le Conseil d'Agglomération :

Fiche-action 1 : Améliorer la connaissance du phénomène des violences sexuelles et sexistes

Fiche-action 2 : Sensibilisation et prévention à destination du grand public

Fiche-action 3 : Sensibilisation et prévention à destination du jeune public

Fiche-action 4 : Information et sensibilisation des élu(e)s

Fiche-action 5 : Formation des professionnel.les

Fiche-action 6 : Hébergement / logement

Fiche-action 7 : Prévention de la récidive

Après avoir travaillé sur la fiche action 1 et créé un observatoire local des violences conjugales à destination des élus, nous nous sommes attelés cette année au sein de ce groupe à la question de la formation et de l'hébergement des auteurs.

Le travail sur l'observatoire s'est poursuivi en parallèle avec une nouvelle remontée des données annuelles que nous compilons sur le territoire de St Brieuc Armor Agglomération.

#### **CLSPD Saint-Brieuc**

En mars 2022 a été installé le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de St Brieuc, avec pour vocation de rassembler les partenaires autour des problématiques de tranquillité publique. Trois axes prioritaires ont été définis au sein de ce CLSPD :

- ✓ la lutte contre les violences intrafamiliales ;
- ✓ la lutte contre les trafics et la consommation de stupéfiants ;
- ✓ la prévention des actes en lien avec la surconsommation d'alcool.

En 2022, un diagnostic a été réalisé par le Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU), afin d'élaborer une Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) dans le cadre du CLSPD.

#### **CLSPD Loudéac**

En septembre 2022 s'est tenu le premier groupe de travail du CLSPD sur « les actions pour la prévention à destination des publics victimes et vulnérables ». En ce qui concerne les violences intra-familiales, un état des lieux a été fait sur les dispositifs existants au niveau local :

- ✓ Depuis janvier 2022, mise en place d'une intervenante sociale en gendarmerie.

---

<sup>2</sup> CISPD : Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

CLSPD : Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

- ✓ réponses aux demandes d'hébergement en urgence, via le 115. Notons que le CCAS dispose également d'une chambre dédiée aux femmes victimes de violences.
- ✓ Actions de sensibilisation auprès des publics (écoles, spectacles, conférences, expositions).

Des propositions ont émané afin de favoriser la cohérence dans la prise en charge et dans le suivi des femmes victimes de violences conjugales. Notamment avec la mise en place d'un comité de pilotage des droits des femmes. Il a eu lieu le 12 décembre, et les axes retenus sont :

- La création d'une plaquette « numéros utiles »
- La présentation de la plaquette « fiche réflexe pour les élus » et sensibilisation des élus
- La mise en place du « violentomètre » et diffusion pour sensibiliser le jeune public.
- La création de logements d'urgence sur l'intercommunalité.
- Des espaces d'échanges sur les situations particulières.

### **CLSPD Lamballe**

Nous participons également au CLSPD de Lamballe au titre de nos permanences. Cette année, a été particulièrement échangé le manque de solutions de logement pour les femmes.

### **3.3. Autres actions**

#### **Collaboration avec une psychologue**

Une collaboration avait démarré en septembre 2021 avec une psychologue clinicienne sensibilisée à la question des violences faites aux femmes et formée à la thérapie EMDR (Eye Movement Desensitization and Reprocessing, reconnue dans prise en charge des traumatismes psychiques – recommandé par la HAS et validé par l'OMS). Ce partenariat s'est poursuivi en 2022 avec la mise en œuvre d'une convention. Avec le soutien financier de la DDFE, **10 femmes** suivies par le service AEF ont pu bénéficier en 2022 de séances d'EMDR, dont le nombre, initialement estimé à six séances, a parfois dû être adapté (jusqu'à 10 séances pour 2 femmes). **44 séances** en tout ont pu être réalisées cette année par la psychologue.

#### **Accompagnement sur l'urgence**

L'accompagnement dès la mise à l'abri est un enjeu majeur dans le cadre des violences conjugales. Au sein du service, nous disposons d'une procédure formalisée avec le 115 qui oriente vers nous toute femme victime de violences mise à l'abri et désireuse d'être accompagnée. Des rencontres peuvent ainsi être proposées aux femmes par les professionnelles du service directement sur les lieux d'hébergement, comme à Hybritel, Hybiscus ou en hôtels. En 2022, **12 femmes** ont pu bénéficier de cet accompagnement et des RDV se sont déroulés directement sur ces sites.

#### **Bons Transports**

Depuis 2018, l'association Adalea gère via le SIAO des bons transports à destination des femmes victimes de violences conjugales sur l'ensemble du département. Ces bons transports permettent aux femmes non mobiles (pas de moyen de locomotion, absence d'un cercle familial ou amical, impossibilité de prendre les transports en commun du fait d'un état de choc...) de pouvoir se rendre sur les lieux de mise à l'abri (orientation par le 115) mais aussi de pouvoir réaliser les démarches utiles à leur situation : audience judiciaire, RDV avec un avocat, expertise médicale... Ils s'adressent aux femmes accueillies dans le service ou aux femmes déjà accueillies en hébergement. En 2022, **4 femmes** (pour un total 11 transports) accompagnées par le service ont pu bénéficier de ces bons transports.

#### **Rencontres partenaires**

Afin de faciliter le parcours des femmes accompagnées, le service organise régulièrement des rencontres avec différents partenaires. Citons pour l'année 2022 :

- ✓ En janvier, nous avons organisé avec le 115 une rencontre avec l'ADAJ pour une présentation du Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales.
- ✓ En mars, nous avons participé à une session d'information à destination des professionnel.les sur la thématique du parcours judiciaire des femmes victimes de violences organisée par le Tribunal judiciaire et la Préfecture. L'objectif de cette session était l'occasion d'échanger avec les magistrats du siège (JAF)

et du parquet, le barreau de Saint-Brieuc, les forces de police et gendarmerie, le SPIP et l'ADAJ sur l'ensemble des dispositifs judiciaires qui peuvent jaloner un parcours (plainte, procédure pénale, ordonnance de protection, sanctions, aménagement de peines, contrôle judiciaire, accompagnement des auteurs...).

- ✓ le 28/04/2022, nous avons accueilli dans nos locaux une délégation Polonaise, constituée de deux assistantes sociales et d'une traductrice. Nous avons pu échanger sur nos modalités d'interventions respectives. Plus spécifiquement aux actions Histoire de Dire, c'est la présentation du jeu « équité toi » qui a particulièrement retenu l'attention de nos interlocutrices. Outre son graphisme (très photographié), c'est la perspective de pouvoir proposer un contenu très large dans des actions de sensibilisations qui a séduit.
- ✓ Le 25/11, nous avons participé à l'inauguration de la Maison de Protection des Familles de la Gendarmerie des Côtes d'Armor, dont nous avons eu une première présentation au cours d'une réunion conjointe avec le CIDFF.
- ✓ Etc.

Ces rencontres partenaires sont primordiales pour connaître les modalités d'action et les fonctionnements de nos partenaires et ainsi orienter les femmes au mieux ;

Au-delà de nos missions de formations/ sensibilisations des professionnel.les, nous sommes également attentives à répondre aux sollicitations d'étudiants/ de stagiaires, dans la limite de nos agendas. En 2022, nous avons reçu un stagiaire policier municipal pour lui présenter nos missions.

### **Journée départementale vie affective et sexuelle – 15 novembre**

En partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) - Délégation départementale 22, le Collectif Vie affective et Sexuelle des Côtes d'Armor a organisé une Journée Départementale Vie affective et Sexuelle le 15 novembre à Ploufragan. Le service a participé, en co-intervention avec les associations du CIDFF, l'ADAJ et Espaces Femmes/Association Steredenn à l'atelier ayant pour thématique « Vie affective et sexuelle, violences et consentement », animé par la DDFE, avec un temps d'échange et de questions/réponses avec le public.

Cette journée s'adressait à tous les professionnels qui accompagnent des publics sur ce sujet afin de leur permettre de mieux repérer les centres ressources, de les outiller pour faciliter l'accompagnement de leur public et de favoriser la sensibilisation et l'interconnaissance des acteurs.

### **3.3 Actions collectives menées avec le centre d'hébergement Clara Zetkin**

#### **Temps de travail sur l'écoute téléphonique auprès des femmes victimes de violences conjugales**

Depuis fin 2021, un groupe de travail spécifique, commun aux équipes d'Accueil Ecoute Femmes et du Centre d'Hébergement Clara Zetkin travaille sur le sujet de l'écoute téléphonique.

Une journée de travail et de partage de pratiques sur cette thématique a été organisée le 31 mars à la bibliothèque de la Maison des femmes réunissant l'ensemble des professionnel.les (agentes administratives, surveillant.e.s de nuit et travailleuses sociales). Les objectifs de cette journée étaient de réfléchir à une pratique commune de l'écoute téléphonique et de partir des difficultés repérées pour travailler des réponses à des situations spécifiques.

A l'issue de cette journée, un guide posant les principes de l'écoute et répertoriant les partenaires a été réalisé.

Plus globalement, ce groupe de travail spécifique a permis la mise en œuvre de permanences d'écoute au dernier trimestre 2022.



### **Autour du 8 mars**

Cette année, les équipes ont participé, en lien avec la Maison des femmes à une manifestation revendicative et une déambulation aux flambeaux.



### **Autour du 25 novembre.**

En lien avec le collectif « 25 novembre » de la Maison des Femmes, les professionnelles d'Accueil Ecoute Femmes se mobilisent pour des actions autour du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Cette année, plusieurs temps forts ont été organisés au sein du département, auxquels le service a participé :

- Un ciné-débat le vendredi 25 novembre à St Briec autour du film « Jusqu'à la garde »,
- Du tractage sur le marché du centre de St Briec, le samedi précédent (19 novembre)
- Un stand de sensibilisation sur ce même marché le samedi 26 novembre, de 10H à 13H.
- Une déambulation avec un décompte des victimes de féminicides, l'après-midi du samedi 26 novembre, dans le centre-ville de St Briec.
- Un café militant avec animations et échanges, au café « Le Dôme » pour clôturer cette journée.



Ciné débat autour du film « jusqu'à la garde » au Club 6 à St Brieuc, le 25 novembre



Stands de sensibilisation à la problématique des violences faites aux femmes sur les marchés du centre de St Brieuc le samedi 26 novembre.



Déambulation avec décompte des féminicides, dans le centre-ville de St Brieuc.

### Réseau FNSF

Le travail au sein de nos services s'inscrit également dans le réseau Solidarité Femmes.



Journées de travail avec les associations du Territoire OUEST de la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF). Trois rencontres (une en visio, deux en présentiel) ont eu lieu cette année, en présence des associations de notre territoire (Services Accueils de jour, CHRS, Accueils d'urgence, ALT, Permanences d'écoute, des actions de formation et sensibilisation, soutien à la parentalité, accueils des enfants...). Des journées d'informations, de partages d'expériences, de transmission de nos compétences en présence des professionnelles de terrain, des membres bénévoles des Conseils d'Administrations, des directions.

Le 2 juin, nous avons participé à un colloque organisé par l'Union Régionale des Pays de Loire de Solidarité Femmes. Il avait pour thème « Sortir des violences de couple : obstacles et leviers ».

La journée s'est déroulée dans l'amphithéâtre de la Faculté de Droit d'Angers. De nombreux apports sociologiques ont nourri cette journée, ainsi que des échanges riches proposés en fin de journée.

### 3.5. Participation à des colloques/ formations

#### **Journée de travail URSF/ Angers**

Nous avons assisté en avril à une journée de travail proposée par l'URSF et animée par Patricia MERCADER, Psychosociologue et professeure honoraire des Universités / LYON, autour des thématiques suivantes :

- « Le cycle de la violence »,
- « Une psychologie féministe des violences conjugales est-elle possible ? »

Journée de formation CIVIISE/ MIPROF 22 novembre 2022



Le 22 novembre, nous avons assisté à une journée en visioconférence autour de la thématique « violences sexuelles, mieux protéger nos enfants », organisée par la CIIVISE (commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE)).

Thèmes abordés au cours de la journée :

- Projection et présentation du film « Mélissa et les autres »
- Présentation du livret de formation de la CIIVISE
- Comprendre les violences sexuelles faites aux enfants
- Recueillir la parole de l'enfant
- Signaler/protéger.



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Mission interministérielle  
pour la protection des femmes contre les violences  
et la lutte contre la traite des êtres humains

**10<sup>ÈMES</sup> RENCONTRES INTERPROFESSIONNELLES DE LA MIPROF**

**SE FORMER POUR MIEUX PROTÉGER**

**LA FORMATION DES PROFESSIONNELS : UNE ÉTAPE ESSENTIELLE  
POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**

**MARDI 22 NOVEMBRE 2022**

Nous avons également assisté, cette même journée et toujours en visioconférence, aux 10èmes rencontres de la MIPROF :

- Présentation de l'ampleur des violences faites aux femmes en France : lettre de l'observatoire national des violences faites aux femmes,
- Présentation de nouveaux outils pédagogiques : « paroles d'experts » Edouard Durand magistrat et co-président de la CIIVISE,
- Présentation de nouveaux outils dans le secteur de la santé.

#### 4. PAROLES D'USAGERS, TEMOIGNAGES, EXEMPLES,

##### **Témoignage recueilli avec l'accord de la personne pour sa diffusion.**

*« J'ai rencontré Madame Prido en octobre 2019.*

*Ce premier rendez-vous a été initié par ma fille âgée de 26 ans en 2019. Elle avait pris contact avec l'association Adalea auparavant. Cette initiative trouve son origine dans un fait de violence physique, que j'avais relaté à ma fille. Il s'agissait d'une bousculade contre le mur du couloir de maison, dans un moment de colère de mon mari. Auparavant, mon fils et ma fille ont subi la violence verbale ou psychologique de la part de leur père.*

*Nous avons interrompu les entretiens que me proposaient Madame Prido, lorsque le COVID nous a imposé le confinement. Actuellement, je rencontre Madame Prido, une fois par mois.*

*Au début des entretiens en 2019, j'ai exprimé ma tristesse et mon incompréhension devant une vie de couple sous tension. Je ressentais une grande solitude par rapport à ce que je vivais avec mon conjoint. Je ne comprenais rien à cette situation de violence verbale et psychologique. Je n'avais personne à qui en parler, parce qu'il y avait la crainte d'être jugée.*

*Une relation de confiance s'est rapidement créée à travers l'écoute apportée par Madame Prido. J'ai eu la possibilité de poser les problématiques de violence verbale, et parfois de violence physique, en toute confidentialité.*

*Il est très important, pour ma part, de prévoir un entretien avec Madame Prido, d'une fois sur l'autre. Cela me permet d'agir, au sein de mon couple, de façon adaptée. Madame Prido m'aide à y voir plus clair dans mon adaptation au comportement déroutant de mon conjoint, à ses sautes d'humeurs, à ses menaces. Les entretiens m'ont fait prendre conscience de l'emprise de mon conjoint sur moi-même, et de ce fait, j'essaie de me détacher de cette emprise, petit à petit.*

*Les problèmes d'humeur changeante de mon conjoint sont déstabilisants. Ils ont provoqué de la douleur chez notre fils et notre fille. Ils provoquent de la douleur pour moi-même. Les raconter lors des rencontres, au sein d'Adalea, est apaisant. Cela m'aide à me positionner : Je suis qui ? par rapport à l'autre dont je suis sous emprise ? Cela m'aide à être active dans ma démarche de progression, à ne pas subir.*

*Il me semble qu'entre le mois d'octobre 2019 et le mois d'octobre 2022, j'ai acquis de la maturité dans mon autonomie. J'ai même utilisé le mot « dignité ». J'ai retrouvé une estime de moi-même, ma dignité, j'ai pris ma place. Grâce à l'accueil que me propose Adalea, par le biais des entretiens avec Madame Prido, le poids des tensions s'est allégé, j'ai repris de la consistance, de l'aplomb. Madame Prido m'a permis de sortir de l'isolement, de comprendre les situations de tension, d'alléger ce fardeau. J'ai maintenant de l'énergie pour entretenir la maison, en prendre soin, et m'y sentir chez moi. Cette démarche d'accompagnement qui m'est offerte, me permet d'avoir de la confiance en l'avenir. C'est une respiration, une reprise de souffle, dans l'apnée que provoque la peur, la crainte d'un dérapage intempestif.*

*Je remercie Madame Prido pour son soutien, son assistance, sur un terme long. »*

*« C'est un compte-rendu de votre soutien, qui vient renforcer l'importance et la légitimité d'Accueil Ecoute Femmes. Avec ma gratitude »*

*Témoignage de A., remis en octobre 2022.*

## 5. RESSOURCES HUMAINES

### Composition de l'équipe

L'équipe d'Accueil Ecoute Femmes est composée :

- De trois travailleuses sociales, soit 2,36 ETP
- D'une agente administrative,
- D'une responsable de pôle.

L'année 2022 a été marquée par un mouvement de personnel au sein de l'équipe (départ en congé maternité, remplacé), et par un renfort d'un 0,5 ETP de mi-septembre à décembre, permettant de diminuer les délais d'attente de RDV.

### Réunions internes :

- Des réunions d'équipe hebdomadaires pour échanger sur l'organisation du service, sur le développement du réseau partenarial (rencontres partenaires afin de favoriser l'interconnaissance), sur les projets en cours ou à venir...
- Des réunions trimestrielles en lien avec le CHRS Clara Zetkin.
- Des réunions de pôle (2 par an).
- Des commissions avec les administrateurs de l'association (2 par an).

### Supervision :

- Le service Accueil Écoute femmes bénéficie de séances mensuelles de supervisions.

## 6. ENVIRONNEMENT, RESEAU, PARTENARIAT

Accueil Écoute Femmes travaille aussi dans une logique de réseau, en ce sens le partenariat est évolutif et interactif en fonction des besoins et demandes des femmes reçues. Ainsi, Accueil Ecoute Femmes ne se substitue pas au travail des autres structures.

Le partenariat est très varié :

- Secteur sanitaire :
  - Hôpitaux (la PASS, les Urgences, les différents services et particulièrement ceux en lien avec la femme et l'enfant)
  - Cliniques spécialisées (CMP...)
  - Réseau périnatal
  - Intervenants en libéral (médecins généralistes et spécialistes, infirmières, sage femmes, psychologues ...)
  - Services spécialisés dans la prise en charge des enfants/adolescents (C.M.P.E.A, C.M.P.P, P.A.E.J, S.E.S.S.A.D, Santé scolaire ...)
  - Autres services spécialisés : C.S.A.P.A, Point Accueil Santé, centres de planification ...
- Secteur social :
  - Les services enfance et famille du département (P.M.I....)
  - La C.R.I.P 22 (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes)
  - Autres professionnels de l'action sociale (Assistentes sociales des Maisons du Département, Assistentes sociales scolaires, Centre d'Accueil à la Parentalité, services sociaux du personnel ...)
- Secteur judiciaire :
  - La Sauvegarde de l'Enfance, l'association Le Gué
  - Avocats, forces de l'ordre, intervenantes sociales en gendarmerie et en commissariat...
  - Différents services des Tribunaux (JAF, JE ...)
  - Notaires, huissiers ...
- Secteur de l'emploi et de la formation :
  - Mission Locale
  - Pôle Emploi
  - Pôle Emploi Formation d'Adalea
  - C.I.D.F.F. ...
- Secteur du Logement/Hébergement :
  - Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO urgence/insertion)
  - SOS Solidarité Femmes
  - Les différents bailleurs sociaux...
- Secteur associatif/humanitaire/caritatif :
  - EMMAUS, Secours Catholique, Croix Rouge, Secours Populaire, Restaurants du Cœur, ...
- Organismes et services administratifs :
  - Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Caisse Primaire d'Assurance Maladie
  - Centres Communaux d'Action Sociale
  - Organismes de tutelle
  - Banque de France, différents créanciers ...
  - Organismes enfance et jeunesse (crèches, centre de loisirs ...)

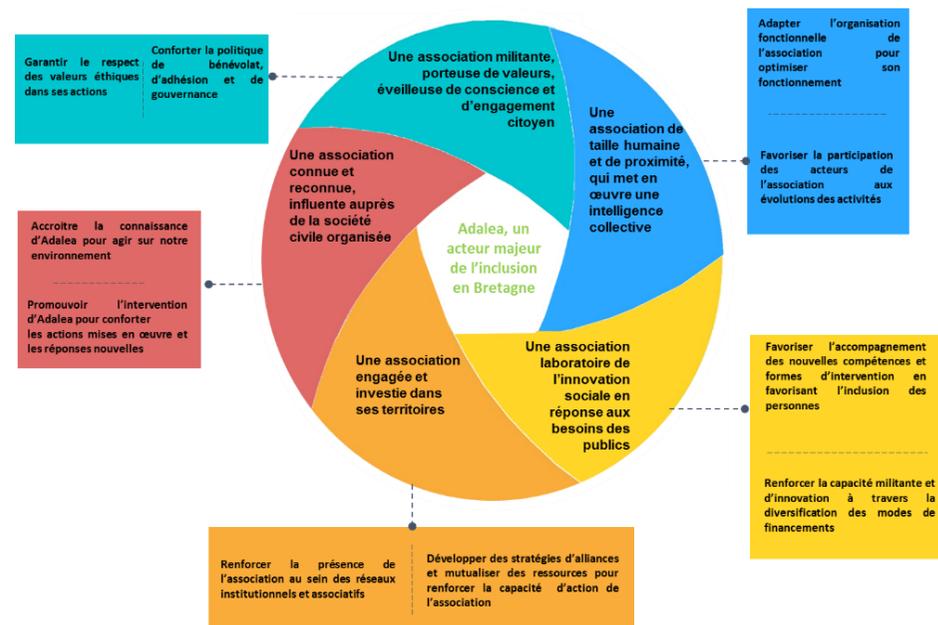
## 7. PERSPECTIVES

Défini pour la période 2020-2025, le Projet Associatif d'Adalea est un document fédérateur, fruit d'une concertation entre administrateur.rice.s, bénévoles d'actions et salarié.e.s définissant la stratégie de l'association pour les années à venir. Il constitue une véritable boussole qui guide son action à travers :

- 5 valeurs socles : la solidarité, la tolérance, le respect citoyen de tout individu, la confiance en la personne ;
- 1 ambition : *Adalea, un acteur majeur de l'inclusion en Bretagne*
- 5 visions
- 10 engagements.

Par déclinaison du projet associatif, le projet de service représente l'outil pour réinterroger le dispositif/action portée.e par l'association en posant les principes d'actions, les orientations stratégiques pour les années à venir, en cohérence avec le calendrier, l'ambition, les visions et engagements du projet associatif. Défini en 2021 avec la participation active des parties prenantes du service, il permet ainsi de rendre lisible les missions, les modes d'organisation et de fonctionnement et de définir les objectifs en matière de qualité de prestations/services rendus.

Son élaboration s'inscrit en articulation avec les évaluations interne et externe avec l'intégration des axes de progrès, identifiés lors de l'évaluation interne validée en 2020, dans le plan d'actions adossé au projet de services.



Priorité et axes de progrès identifiés en 2021 (nom de la fiche action)	Objectifs et attendus	Réalisations au 31.12.2022	Perspectives 2023
Conforter la spécificité d'AEF en affirmant ses valeurs féministes	<p>1/ Maintenir notre place au sein du réseau FNSF</p> <p>2/ Encourager et favoriser les échanges de pratiques à l'échelle départementale avec les autres lieux d'écoute</p> <p>3/ Consolider le partenariat afin de faciliter l'accompagnement des femmes, redéfinir les missions des professionnelles</p> <p>4/ Formaliser la remontée des besoins des femmes, s'en saisir pour faire évoluer les modalités d'accompagnement et de prise en charge</p> <p>5/ Interroger les limites d'intervention des professionnelles</p>	<p>Participation aux territoriales, aux Journées d'automne (dont présentation de l'action Histoire de Dire</p> <p>Participation à l'ensemble des instances</p> <p>Rencontres partenaires</p> <p>Non démarré</p> <p>Non démarré</p>	<p>A poursuivre</p> <p>A poursuivre</p> <p>A poursuivre et à formaliser.</p> <p>Non retenu en 2023</p> <p>Non retenu en 2023</p>
Apporter une réponse collective au sein du service Accueil Ecoute Femmes	<p>1/ Relancer une réponse d'accompagnement collectif à travers des groupes de parole</p> <p>2/ Développer un groupe d'entraide avec et entre les femmes accueillies afin de favoriser du lien entre les femmes qui le souhaitent</p> <p>3/ Développer le pouvoir agir des personnes en leur permettant de s'impliquer dans des projets engagés contre les violences faites aux femmes</p>	<p>Les groupes de paroles ont été relancés</p> <p>Non réalisé</p> <p>Non réalisé</p>	<p>A poursuivre en 2023– s'interroger sur les rythmes, le contenu etc</p> <p>Non retenu en 2023</p> <p>Non retenu en 2023</p>

<p>Développer une meilleure qualité de service dès le 1er contact avec les femmes accueillies : harmonisation des pratiques, disponibilité des professionnelles, gestion de situations d'urgence</p>	<p>1/ Consolider le 1er niveau d'écoute par une harmonisation des pratiques d'accueil téléphonique</p> <p>2/ Lorsque la situation d'une femme le nécessite, permettre un accueil d'urgence (téléphonique voir physique) assuré par une travailleuse sociale</p> <p>3/ Afin d'assurer une meilleure disponibilité auprès des femmes accueillies, favoriser un équilibre dans les prises de rdvs qui ne nécessitent pas forcément les mêmes durées (1er RDV et RDV de suivi)</p>	<p>Création d'un guide sur l'écoute</p> <p>Mise en œuvre des permanences d'écoute téléphonique</p> <p>Non démarré</p>	<p>Pérennisation du dispositif en 2023</p> <p>Axe retenu en 2023</p>
<p>Assoir et développer une offre de services axée sur la prévention, la formation/ sensibilisation</p>	<p>1/ Pérenniser et développer Histoire de dire dans le cadre d'une réponse innovante et adaptée à des besoins forts repérés chez l'enfant, également victime des violences intrafamiliales et conjugales</p> <p>2/ Reprendre une place de soutien et d'expertise auprès des acteurs du territoire en proposant des modules de sensibilisation et de formation sur les violences familiales et intra-familiales</p> <p>3/ Réfléchir à des collaborations formalisées avec certains acteurs également présents sur le territoire, notamment sur le champ de la formation et de la sensibilisation et imaginer l'articulation des compétences propres à chaque acteur.</p>	<p>Poursuite des actions</p> <p>Mise à jour du jeu Equité Toi</p> <p>Réalisé en 2021/ 2022</p> <p>Non réalisé</p>	<p>Axe retenu en 2023 dans le cadre de la fin des fonds mécénat sur l'action Histoire de Dire</p> <p>Axe retenu en 2023</p>
<p>Engager une réflexion sur les réponses apportées par le service et développer une expertise au quotidien</p>	<p>1/ Ancrer les limites d'intervention des professionnelles</p> <p>2/ Outiller les professionnelles dans leur pratique quotidienne</p> <p>3/ Renforcer l'accès à la formation, notamment autour de deux axes : formation/sensibilisation, accompagnement des enfants</p>	<p>Non réalisé</p> <p>Partiellement démarré en 2022</p>	<p>Non retenu en 2023</p> <p>A poursuivre en 2023</p>

